



Déclaration liminaire SE-Unsa 30, CAPD du 23 mai 2017

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la république, le SE-Unsa lui adresse, nationalement, une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une École durable capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté. Ces élections, dont le processus verra réellement son terme le 18 juin, donnent à voir une France divisée, traversée par des inégalités qui nourrissent la colère et le ressentiment d'une partie importante de nos concitoyens qui ne croient plus à un avenir meilleur, ni pour eux ni pour leurs enfants. Certains d'entre eux étaient même prêts à **confier notre république à une idéologie autoritaire, xénophobe et anti-européenne. Le Se-Unsa s'est clairement exprimé contre** cette orientation. Si nous connaissons parfaitement le devoir de réserve qui s'impose à nous et si nous respectons le libre-arbitre de chaque citoyenne et citoyen, nous prendrons nos responsabilités chaque fois que notre État de droit et nos libertés fondamentales seront menacés. Ce qui était le cas une nouvelle fois. Un peu plus de deux semaines après le 7 mai, nous sommes fiers d'avoir, à notre niveau et à notre mesure, contribué à éveiller les consciences et à éviter le pire. Cette combativité qui s'exprime quand nos valeurs républicaines sont menacées, est dans l'ADN du Se-Unsa.

Face à la progression, notamment dans les urnes, du repli et du rejet, nous voulons promouvoir les valeurs humanistes et laïques de respect de chacune et chacun dans une société et donc une École ouverte et bienveillante. Car cela ne semble pas aller de soi en ce moment... **A l'heure où** des tracts circulent devant et dans nos écoles dans plusieurs départements de France et embrase le net, où **des pétitions demandent instamment** (je cite) **« que cesse l'inclusion scolaire systématique des enfants handicapés »** et qu'ils retournent en institutions, là où se trouve leur vraie place d'après ses signataires, nous, nous voulons reparler d'inclusion. J'ai bien dit "inclusion" et non "intégration" ! L'inclusion reflète la réalité de ce que nous avons défendu dans la loi de 2005 : l'accueil, de droit et par principe, dans les écoles, des enfants en situation de handicap et l'orientation si nécessaire dans la mesure décidée par une commission de professionnels compétents (dont des personnels d'Éducation). Il y a certes, les places manquantes dans les centres, le manque de moyens d'Handiscol, la formation balbutiante et les contrats précaires d'AESH, les difficultés indiscutables, etc., etc., etc..... mais le Se-Unsa réaffirme qu'il faut tourner le dos aux visions passéistes où l'École pouvait exclure "celles et ceux qui en empêcheraient la bonne marche". Nous tenons à dire que face à ces remises en cause de l'inclusion, ces expressions ne sont pas majoritaires. Dans cette période qui voit progresser les idées extrémistes et les solutions simplistes, l'École a selon nous un rôle à jouer. Elle doit préserver et réclamer les moyens de nos ambitions d'enseignants pour assurer pleinement la cohésion sociale et garantir l'égal accès au savoir pour tous. Une École que nous voulons bienveillante et exigeante.

Chacun l'a bien compris, c'est à travers un prisme qui place **l'intérêt des élèves au premier plan**, que les enseignants de l'Unsa ont donc estimé que la refondation de l'École initiée depuis 2012 a induit des dynamiques positives. Qu'il fallait tout tenter pour aller de l'avant. Ce positionnement réformiste, qui est une autre composante de notre ADN, ne perd pas de vue que nombre de chantiers sont encore à finaliser ou même à ouvrir. Nous n'oublions pas non plus les chantiers à rouvrir et les faux pas.

A ce propos, **venons-en au premier point** de l'ordre du jour **de cette CAPD** qui s'inscrit dans cette dichotomie : l'accès à **la hors-classe**. Nous saluons d'un côté l'arrêté publié au Journal Officiel qui porte le ratio à 5,5%, qui ne s'aligne toujours pas sur le second degré, mais qui permettra tout de même la promotion de 145 collègues du Gard contre 133 l'an dernier, 96 en 2014, 47 en 2012, ratio qui était resté très bas durant tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Rappelons également que grâce aux négociations PPCR, à compter de 2017-2018, les nouvelles modalités de l'avancement à la hors-classe se mettent en place, le même rythme d'avancement pour tous, les 3 rendez-vous de carrière, la revalorisation indiciaire, la bascule d'indemnités en points d'indice, le dégel du point et un troisième grade dans tous les corps : la classe exceptionnelle, accessible depuis la hors-classe. Le PPCR n'a pourtant pas la prétention de rattraper le retard de la France dans le niveau de rémunération de ses professeurs, mais où en serions-nous si nous avions dit non ? En revanche, lors du groupe de travail ministériel qui lui était consacré, le SE-Unsa a dénoncé le critère de condition d'exercice en éducation prioritaire continué au sein d'une même école. Cela exclut les personnels affectés sur des postes partagés. Pour le SE-Unsa, ces personnels, qui exercent toute l'année en éducation prioritaire doivent aussi voir leur engagement reconnu. Enfin, nous sommes tout simplement affligés que le ministère sortant ait décidé de changer la date de prise en compte de la note. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au 1^{er} trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème. Le SE-Unsa est immédiatement intervenu, là où se décide cet élément de barème qui rappelons-le

est national... afin d'obtenir le retour à une date de note au 31 décembre. A l'absurdité de cette décision, s'est ajoutée la surdité du ministère qui, sans raison aucune, a rejeté notre objection.

A l'heure où nous parlons, nous sommes d'ailleurs plus inquiets encore sur les perspectives de dialogue social rue de Grenelle. En effet, plusieurs annonces émanant de notre ministère, largement relayées par les médias évoquent la **disparition du dispositif Plus de maîtres que de classes** induite par la création au pas de charge de classes de CP à 12 élèves en REP+ ou encore la possibilité de **laisser le choix aux seuls maires de changer à nouveau l'organisation de la semaine** à l'école primaire et ce, dès septembre 2017. Evidemment, ce matin, le maire de Marseille annonçait le retour à la semaine de 4 jours dans sa ville. Pour éviter d'ajouter à la cacophonie, le Se-Unsa attendra des annonces officielles avant de porter un avis. Pour autant, nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention de nos interlocuteurs au ministère, si ces annonces étaient mises à exécution dans la précipitation, sur les conséquences déplorables que cela pourrait induire pour les personnels mais aussi sur le déroulement de la rentrée. Nous rappelons que le mouvement pour lequel nous siégeons aujourd'hui, l'implantation des postes et les projets d'écoles pour le premier degré sont actés ou en passe de l'être. Certes, le président de la République a fait campagne en disant qu'il voulait agir rapidement pour remettre la France en marche et en particulier par l'éducation et la culture. Si nous comprenons la détermination du nouveau président, nous réaffirmons ici qu'il est nécessaire de laisser du temps pour que les politiques éducatives mises en place dans le cadre de la Refondation puissent montrer leurs effets. C'est le sens de notre appel. Il faut dire également que nous sommes bien impatients de découvrir quelle proposition tellement consensuelle émergera pour améliorer les rythmes de vie des enfants et les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles...

Venons-en maintenant au **deuxième point de l'ordre du jour : le mouvement premier degré !** Cette CAPD est très attendue par nos collègues. Nous tenons tout d'abord à remercier les services pour le travail accompli en concertation avec les représentants des personnels. Nous saluons enfin que notre demande ait été prise en compte par le ministère de limiter le nombre de postes à profil instaurant le principe de postes à exigences particulières recrutés sur listes d'aptitude où le barème départage à nouveau les personnels. Le taux de satisfaction des participants passe de 51,4 % l'an dernier à 57,32 % cette année, retrouvant le niveau de 2015. C'est finalement près d'un personnel sur deux qui sera sans poste ou qui restera sur le sien. Ainsi, sur 1284 participants, ce sont 736 personnels qui obtiennent un de leurs vœux de mutation. 202 devront participer à la 2ème phase du mouvement. Il s'agit majoritairement de jeunes collègues (moins de 5 ans d'enseignement) et nombreux sont ceux qui nous font part de leur impatience de se fixer sur un poste avant l'été. C'est la raison pour laquelle nous espérons que vous serez en mesure de procéder à cette phase complémentaire au mois de juin comme en 2016.

Notons quand même que les mutations des enseignants seraient facilitées si elles ou ils pouvaient identifier les postes réellement susceptibles d'être vacants comme c'était le cas auparavant. En ces temps anciens, **un pré-mouvement**, leur évitait de faire leurs vœux à l'aveugle. On entend pourtant ici ou là que le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous ! Visiblement pas dans tous les domaines. Faut-il rappeler qu'à cette époque-là, on saisissait son pré-mouvement sur Minitel !!! Plus sérieusement, plus de **60 postes restent vacants** aujourd'hui alors que nous sommes persuadés que **certains auraient pu être pourvus** si les intentions de muter existaient toujours. Malheureusement, tout comme les modalités de la mesure de carte scolaire, les règles du mouvement départemental se décident au niveau académique et nous le regrettons une fois de plus.

Attardons-nous encore sur les **décisions et les communications** qui continuent de nous arriver directement **du rectorat** confirmant notre conviction que **la distance ne permet pas d'estimer la pertinence** de certaines demandes... En l'occurrence, les écoles ont récemment été destinataires de regrets exprimés par notre recteur quant au faible taux d'enseignants de l'académie utilisant le LSU. Ce message nous semble **extrêmement déplacé** compte tenu qu'aucune formation n'a été proposée aux enseignant.e.s pour s'approprier ce nouvel outil par ailleurs non dénué d'intérêt. Encore eut-il fallu aussi que nous disposions d'une version opérationnelle en temps et en heure ce qui était de la responsabilité de ses services. Ajoutez à cela le raté sur les codes d'accès dans l'impression de la brochure à destination des parents. Nous déplorons une fois de plus que les maillons essentiels de la chaîne de communication que constituent les DSDEN et les circonscriptions soient à ce point méprisés.

Pour finir, nous rappelons cette année encore qu'**à 5 semaines de la fin du mois de juin**, les personnels en contrat aidé commencent le compte à rebours pour savoir s'ils passeront l'été en vacances et la rentrée dans leur équipe au sein des écoles... ou s'ils seront purement et simplement au chômage. Pour les directrices et directeurs dont elles et ils sont les **aides administratives**, pour les enfants dont elles et ils sont **les AESH en CUI**, cette **précarité** est toujours **insupportable**.

Madame la Directrice académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.